

Première séance, mardi 13 mars 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Discours inaugural. – Communications. – Rapport N° 303 concernant l'expertise actuarielle au 31 décembre 2005 de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg. – Motion N° 136.06 André Magnin/Rudolf Vonlanthen (adoption du décret fixant le coefficient annuel des impôts directs pour période fiscale de l'année suivante lors de la session de mai); prise en considération. – Projet de décret N° 2 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2006; entrée en matière et lecture des articles. – Projet de décret N° 289 relatif au crédit d'engagement prévu par la loi sur la promotion économique (LPEc) pour la période 2007-2011; entrée en matière et lecture des articles. – Postulat N° 308.06 Denis Boivin/Jean-François Steiert (voitures de service à disposition du public dans l'intérêt de l'Etat, de l'environnement et des usagers); prise en considération. – Postulat N° 312.06 Christine Bulliard/Jacques Bourgeois (conséquences et mesures face à l'évolution démographique); prise en considération. – Postulat N° 314.06 Jean-Louis Romanens/Markus Bapst (mise en place d'une fondation «Seed Capital»); prise en considération. – Motion N° 144.06 Jacques Bourgeois (concept de développement de l'espace rural); prise en considération.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 15.

Présence de 108 députés; absents: 2.

Sont absents avec justification: M^{me} Nicole Aeby-Egger et M. Jean-Pierre Dorand.

Le Conseil d'Etat est présent *in corpore*.

Discours inaugural

Le Président. Monsieur le Premier Vice-président du Grand Conseil,
Monsieur le Deuxième Vice-président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,
Madame la Présidente du Gouvernement,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire Générale,
Madame la Secrétaire Générale adjointe,
Madame la Secrétaire parlementaire,

Messieurs les Huissiers,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse
parlementaire,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue pour cette première session de la nouvelle législature. Que votre activité au service du canton et de sa population vous apporte la satisfaction d'avoir contribué à en assurer le bien-être présent et futur.

Verehrte Staatsrättinnen und Staatsräte, liebe Kolleginnen und Kollegen.

Ich heisse Sie zu dieser ersten Session der neuen Legislaturperiode herzlich willkommen und wünsche Ihnen Erfolg und Befriedigung bei der Ausübung Ihres Mandates.

L'avoyer, que nous voyons au plafond de cette salle, assis dans le char de la République, accompagné par la Justice et couronné par la Sagesse, estimait tenir son autorité du droit divin. Notre condition de députés, élus démocratiquement par l'ensemble du peuple fribourgeois, est sans doute plus terre à terre, mais aussi plus légitime. Elle procède du contact direct avec nos électeurs, qui ont placé en nous leurs espoirs. Dès lors, c'est l'ambition de servir au mieux ce canton et de répondre aux attentes de nos concitoyennes et concitoyens qui, au-delà des clivages politiques et des opinions diverses, doit présider à nos débats.

Unsere Wähler erwarten von uns, dass wir unser Bestes geben für das Wohlergehen unseres Kantons.

Le cadre historique dans lequel ont lieu nos sessions nous rappelle la pérennité de nos institutions qui, certes, ont beaucoup évolué, notamment au dix-neuvième siècle, mais aussi du fait de la nouvelle Constitution. Elles restent toutefois empreintes de notre culture chrétienne et de nos traditions. Cela ne nous empêche nullement d'être ouverts à d'autres cultures. Cependant nous aurions tort de vouloir nous affranchir d'une mémoire collective pluriséculaire qui a donné à notre canton sa personnalité propre.

Entré dans la Confédération en 1481 comme neuvième membre, notre canton y a joué un rôle distinct, notamment par sa situation sur la frontière des langues, ses convictions religieuses, son bilinguisme et sa fonction de lien culturel entre Suisse alémanique et Romandie. Tout en s'adaptant aux exigences de notre époque et en assimilant les progrès de la science, il doit continuer à représenter certaines valeurs morales et spirituelles dont témoigne, dans nos villes et villages, un patrimoine particulièrement riche.

Notre nouvelle Constitution va non seulement nous imposer passablement de travail pour adapter nos lois. Elle a aussi augmenté le pouvoir de chacun des députés, en réduisant leur nombre de 130 à 110, tout en nous permettant d'avoir, dans cette salle, les coudées un peu plus franches. En outre, elle nous a gratifiés